

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT 2021-2022



## SERVICE DE GARDE / SURVEILLANCE DU MIDI

### AIDE-MÉMOIRE



Service de garde La Ruche,  
13, Montée St-Régis,  
St-Constant, Qc. J5A 1Y3



☎(514) 380-8899

Poste 4298 : Technicien du SDG : Ian Venne

Poste 4297 : Éducatrice classe principale : Chantal Thomas

Poste 5298 : Local d'accueil du service de garde



## TABLE DES MATIÈRES

Le terme « éducatrice » est employé tout au long du document, sans discrimination. Il est à noter que ce sont majoritairement des femmes qui travaillent dans les services de garde.

Ouverture horaire et communication .....	p.3
Admissibilité et inscription.....	p.4
Arrivées, départs et fermeture .....	p.4
Santé et sécurité de votre enfant .....	p.5
Repas, habillement et jeux personnels .....	p.6
Journées pédagogiques.....	p.7
Consignes et code de vie .....	p.9
Permis de conduite .....	p.12
Règlement de conflit .....	p.12
Facturation .....	p.13

### **Annexes :**

Programme d'activités en service de garde .....	p.15
Calendrier scolaire 2021-2022.....	p.20

# OUVERTURE, HORAIRE ET COMMUNICATION

## Ouverture

**\*\* Veuillez prendre note que les 26 et 27 août 2021 : le service de garde sera fermé.**

Le lundi 30 et mardi 31 août, le service de garde sera ouvert.

Pendant l'année scolaire 2021-2022, le service de garde est fermé durant :

- Les congés fériés
- Les vacances de Noël
- La semaine de relâche (selon sondage à venir en novembre 2021 : frais de garde 24\$/jour + frais d'activités)
- Les vacances d'été qui débiteront après la dernière journée de classe.

## Horaire du service de garde

\*\*\*Jours de classe : De 6h30 jusqu'au début des cours

Période du dîner

Après les cours jusqu'à 18h00

(pour un total de plus de 5 heures)

\*\*\*Journées pédagogiques : 6h30 à 18h00 (pour un total de plus de 10 heures)

\*\*\* porter une attention au temps de fréquentation permis au service de garde (page 14)

## Communication

Les communications pour les élèves inscrits au service de garde s'effectueront par courriel.

Vous pouvez également communiquer au service de garde par courriel à l'adresse suivante [sdg.vinetsouliny@csdgs.qc.ca](mailto:sdg.vinetsouliny@csdgs.qc.ca) ou en utilisant la boîte postale du service de garde, située entre les deux portes d'entrée du service de garde.

### Site web de l'école :

Plusieurs documents et informations pertinentes sont déposés sur le site web de l'école dans l'onglet SDG.

Voici le lien : [Horaire du SDG | École Vinet-Souliny \(gouv.qc.ca\)](http://Horaire du SDG | École Vinet-Souliny (gouv.qc.ca))

# ADMISSION ET INSCRIPTION

Seuls les enfants **inscrits au service de garde/surveillance du midi** sont acceptés. **Un formulaire d'inscription doit être rempli annuellement.** Il est possible pour un enfant non inscrit de dîner à l'école. Il doit se rendre au bureau du technicien de service de garde afin de remettre la somme de 3\$ pour le tarif dépannage. Il pourra alors se présenter à la surveillance du midi comme dîneur occasionnel. Un avis (téléphonique, écrit, courriel, etc.) est nécessaire afin de s'assurer que nous ayons été informés par les parents que l'enfant restait pour dîner à l'école.

Dès qu'une inscription est remise à l'école dûment complétée, deux jours après... celle-ci devient officielle.

Si vous désirez annuler votre contrat ou l'inscription de votre enfant, consulter la page 16 ou 22 du document (selon le service). En cours d'année et/ou pour les journées pédagogiques, selon les besoins du service de garde, il est possible que votre enfant soit jumelé avec une nouvelle éducatrice.

Les parents s'engagent à respecter les règlements du service de garde/surveillance du midi/dîneur occasionnel approuvés par le conseil d'établissement.

## ARRIVÉE, DÉPART ET FERMETURE

### Accès au service de garde

Utilisation de la porte identifiée du logo de La Ruche. Les parents et les enfants doivent obligatoirement utiliser la porte du service de garde pour les arrivées et les départs (voir horaire du service de garde page 3). En dehors de cet horaire, la porte est verrouillée.

### Arrivée

L'enfant inscrit au service de garde, dont la présence est prévue à la période du matin, doit, à son arrivée au service de garde, utiliser l'entrée du service de garde et signaler sa présence au personnel.

### Période du dîner

Si exceptionnellement vous signalez l'absence de votre enfant au service garde ou à la surveillance du midi, celui-ci devra utiliser la sortie comme tous les marcheurs. Son retour à l'école se fera alors en même temps (12h30) que ceux-ci sur la cour.

### Départ en l'après-midi

Aussitôt que le signal de départ est donné aux conducteurs d'autobus, la porte sera déverrouillée (vers 15h12) et vous pourrez venir récupérer votre enfant.

### Application Kouloo

L'application Kouloo est utilisée à notre école pour assurer le départ des enfants. Le parent peut, sur une base volontaire, utiliser cette application. Le temps d'attente est alors diminué pour ce dernier. Les détails se retrouvent dans l'onglet [Kouloo | École Vinet-Souliny \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/education/colleges-lycee/le-college-vinet-souliny).

**En tout temps**, si vous venez chercher ou conduire votre enfant **inscrit** au service de garde ou à la surveillance du midi, vous devez utiliser la porte du service de garde. Elle sera déverrouillée pour les périodes où les enfants ne sont pas en classe. Pour les midis, vous devez sonner afin que l'on vous réponde.

\*\*\*Le service de garde n'est pas responsable du retour des enfants à la maison.

Aucun enfant n'est autorisé à revenir au service de garde et à la surveillance du midi après avoir quitté soit pour dîner au restaurant, parce qu'il est invité à dîner chez un ami ou tout simplement aller à la maison.

Ceci s'applique pour la période du dîner et de l'après-midi. Ceci nous permet d'avoir un meilleur contrôle afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

### Fermeture du service de garde

Lorsque la commission scolaire ou l'école prend la décision de fermer l'école à cause d'une tempête ou pour tout autre motif (panne d'électricité, bris majeur...), le service de garde est également fermé. Nous demandons aux parents de suivre la politique de l'école à cet effet, c'est-à-dire, de prendre les informations aux différentes stations de radio, chaînes de télévision ou la page Facebook du CSSDGS.

Si l'école ferme en cours de journée, le service de garde demeure ouvert, à moins que la sécurité des enfants ne soit compromise. Les parents ont la responsabilité d'indiquer sur le formulaire d'inscription de leur enfant avec qui nous devons communiquer en cas d'urgence.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ DE VOTRE ENFANT

### Retour à la maison d'un enfant malade

Un enfant présentant un ou plusieurs symptômes importants de maladie (fièvre, vomissements, signes de contagion...) ne peut être reçu au service de garde/surveillance du midi.

Les éducatrices se réservent la possibilité de rappeler un parent si des changements à l'état de santé de l'enfant surviennent au cours de la journée.

**IMPORTANT** : En cours d'année, il est de la responsabilité du parent d'aviser le service de garde/surveillance du midi de tout changement aux numéros de téléphone d'urgence indiqués sur la fiche d'inscription. **NOUS DEVONS POUVOIR JOINDRE UNE PERSONNE RESPONSABLE EN TOUT TEMPS.**

### Admission des médicaments

Selon la politique du Centre de services scolaire, aucun médicament, y compris le Tempra ou le sirop, ne peut être administré s'il n'est pas accompagné de l'autorisation du parent, ainsi que de la posologie médicale (formulaire d'autorisation disponible au service de garde ou au secrétariat de l'école).

## Départ d'un élève

L'enfant autorisé à quitter seul à la fin des classes ou en compagnie d'une personne dont l'identité n'apparaît pas au dossier de l'enfant doit avoir en sa possession un billet signé du parent responsable. Il est également possible d'envoyer un courriel au [sdq.vinetsouigny@csdqs.qc.ca](mailto:sdq.vinetsouigny@csdqs.qc.ca) durant la matinée avec tous les détails suivants : Prénom et nom de l'enfant, heure du départ ou prénom et nom de la personne autorisée. Nous assurons la sécurité d'environ 300 enfants au service de garde et 200 à la surveillance du midi. Par conséquent, il est impossible de valider les demandes transmises par téléphone. Votre enfant doit remettre ce billet au service de garde ou à la surveillance du midi. Ceci évitera que l'on cherche votre enfant.

## REPAS, HABILLEMENT ET JEUX PERSONNELS

**LES ALIMENTS CONTENANT DU BEURRE D'ARACHIDE, DES NOIX ET DÉRIVÉS SONT STRICTEMENT INTERDITS AU SERVICE DE GARDE/SURVEILLANCE DU DÎNER EN RAISON D'ALLERGIES SÉVÈRES CHEZ CERTAINS ENFANTS.**

### Repas

Nous ne servons pas de repas aux enfants. L'enfant qui fréquente le service de garde doit avoir pris le petit-déjeuner à son arrivée.

Pour le dîner, l'enfant doit apporter une boîte à lunch identifiée à son nom avec un « ice pack » pour garder le repas au froid. Rappelons-nous qu'une saine alimentation et des aliments peu sucrés aident l'enfant à mieux se concentrer et à être plus calme.

**Veuillez prendre note que les fours à micro-ondes ne sont pas utilisés. Les enfants pourront utiliser un thermos ou le service de traiteur.**

Afin d'assurer la sécurité des enfants, **les plats en verre sont interdits**. Votre enfant doit **avoir tous les ustensiles et les condiments nécessaires** pour son repas.

### Traiteur

Nous offrons aux parents intéressés un service de traiteur. Les coordonnées concernant le traiteur sont sur le site web de l'école via le lien suivant : [Traiteur | École Vinet-Souigny \(gouv.qc.ca\)](#).

Selon les recommandations de la nutritionniste mandatée par la C.S., si votre enfant est absent, son repas traiteur sera conservé pour le lendemain, seulement si vous en faites la demande. Voir avec le traiteur les conditions pour annuler un repas et le remettre à un autre jour.

## Collation

La collation du matin est prise en classe et doit, par conséquent, être placée dans le sac d'école de l'enfant. Votre enfant n'a pas accès à sa boîte à lunch durant les heures de classe.

Un moment est prévu à l'horaire de l'après-midi pour prendre une collation au service de garde.

## Habillement

Votre enfant doit être habillé convenablement afin de pouvoir jouer à l'extérieur, quelle que soit la saison. S'il n'a pas d'espadrilles, il ne pourra pas participer aux activités du gymnase (sécurité).

## Jeux et objets personnels

Les jeux et objets personnels sont interdits au service de garde, tout comme à l'école. Lors d'une activité spéciale, les enfants ont parfois la permission d'apporter un jeu personnel; vous en êtes alors informés. Le service de garde n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

# JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

## Info-Pédago

Un formulaire d'inscription électronique FORMS vous sera envoyé pour chacune de ces journées. Après la date d'échéance inscrite sur le questionnaire, un enfant qui n'est pas inscrit sera refusé pour cette journée, que la journée ait lieu à l'école ou en sortie. Vous pouvez également consulter le site Web de l'école via le lien suivant afin de connaître les détails des activités lors des journées pédagogiques : [Info-pédagos | École Vinet-Souigny \(gouv.qc.ca\)](http://Info-pédagos | École Vinet-Souigny (gouv.qc.ca).).

## Absence lors d'une journée pédagogique

Si vous avez inscrit votre enfant pour une journée pédagogique, son absence doit être signalée au moins 10 jours ouvrables avant son déroulement. Si ce délai n'est pas respecté, le montant de la subvention du Ministère vous sera facturé en plus de vos frais de garde. De plus, si le service de garde a déjà déboursé les coûts d'entrée et de transport pour une sortie, ces coûts vous seront aussi facturés.

## Coûts des sorties et activités spéciales

Pour chacune des journées pédagogiques, selon votre réponse sur le formulaire électronique FORMS auquel vous aurez répondu vous serez facturés :

-selon le coût réel de chacune des sorties (coût d'activité et du transport) en plus de vos frais de garde **présentement à 17\$ (tarif 21 - 22 )**.

-si une activité est organisée à l'école, tous les enfants devront y participer, les coûts réels vous seront alors facturés en plus de vos frais de garde.

Si vous avez choisi que votre enfant ne participe pas à la sortie et si nous avons un nombre suffisant de demandes, soit plus de 15 enfants, le service de garde sera offert à l'école. Seulement les frais de garde vous seront alors facturés.

La facture pour les enfants inscrits aux journées pédagogiques seulement doit être acquittée avant l'inscription de la prochaine pédagogique.

Lors d'une journée pédagogique à l'école ou en sortie, il est permis d'apporter un petit jeu de voyage ou un livre de la maison. Prendre note que le service de garde ne sera pas responsable des objets personnels perdus ou brisés. S.v.p., éviter les jeux avec petites pièces ou les jeux de grande valeur.

À toutes les journées pédagogiques, les enfants doivent apporter un repas froid.



### Déplacements lors des sorties

Nous vous recommandons de déposer votre enfant au service de garde **au moins 15 minutes avant l'heure de départ prévue de l'autobus**.



# CONSIGNES ET CODE DE CONDUITE

LE SERVICE DE GARDE/ SURVEILLANCE DU MIDI, AVEC LE PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE, VISE À DÉVELOPPER CHEZ LES ENFANTS LE RESPECT, LA COLLABORATION ET L'ENGAGEMENT.

## CONSIGNES

### À MON ARRIVÉE AU SERVICE DE GARDE/SURVEILLANCE DU MIDI:

Je salue l'éducatrice ou la surveillante afin de signifier ma présence.  
Je range mes vêtements et mon dîner à l'endroit prévu.  
Je demeure dans le local avec l'éducatrice ou la surveillante.  
Je laisse ma collation du matin dans mon sac d'école.

### AU DÎNER :

Je reste assis à ma place.  
Je n'utilise aucun jeu pendant le repas.  
Je nettoie ma place après mon repas.  
Je me tais quand on me demande le silence.

### SUR LA COUR :

Je reste à l'intérieur de la cour, toujours à la vue de l'éducatrice ou la surveillante.  
Je joue prudemment pour ma sécurité et celle des autres.  
Je sors et j'entre par la porte qui m'est désignée.

### EN TOUT TEMPS :

Je me présente à l'éducatrice ou la surveillante de mon groupe dès la fin des cours, sans tarder.  
Je pense à apporter toutes mes choses lorsque je quitte la classe.  
J'apporte une note à mon éducatrice si je dois rester en classe.  
Je demande un laissez-passer pour aller aux toilettes ou ailleurs.  
Je circule en marchant dans l'école.  
Je jette mes déchets dans les poubelles.  
Je prends soin du matériel et je range quand le jeu est terminé.  
Je dois payer ou réparer tout objet que je brise (si je l'ai mal utilisé).

# CODE DE CONDUITE

## ÉCOLE/SERVICE DE GARDE/ SURVEILLANCE DU MIDI

### Nos Valeurs

- Respect
- Collaboration
- Engagement

### Nos règles de conduite

- Je respecte l'horaire de l'école.
- J'adopte une attitude respectueuse envers toutes les personnes de l'école en geste et en parole.
- LA SÉCURITÉ EST IMPORTANTE. J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres dans mes déplacements et dans mes activités.
- Je prends soin du matériel mis à ma disposition et je respecte l'environnement.
- Je porte une tenue convenable pour le milieu de l'éducation.

# PERMIS DE CONDUITE

## QU'EST- CE QUE LE PERMIS DE CONDUITE ?

Par le biais du permis de conduite, le parent est informé du manquement au code de conduite de son enfant... Ce moyen de communication permet un suivi avec l'équipe et la direction.

## ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Le permis de conduite est valide pour une étape de quatre (4) semaines. Il y a 20 points sur un permis. Il peut être demandé aux parents, à tout moment où il y a perte de point, de signer le billet de contravention.

## FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE POINTS

**A- Si je conserve 20 points (10 pts/SDM) par permis de conduite émis pendant l'étape :**

Je participe à l'activité spéciale.

J'ai droit à de petits privilèges et /ou je reçois des certificats « bonnes mentions ».

**B- Si je conserve 11 points (6 pts/SDM) et plus par permis de conduite émis pendant l'étape :**

Je participe à l'activité spéciale **seulement**. Mes parents sont informés de l'activité organisée, tous les enfants méritants sont invités.

**C- OUPS!... J'ai perdu 10 points (5 pts/SDM) et plus sur un permis de conduite :** je ne participe pas à l'activité. Toutefois, selon la gravité des gestes posés et le retour sur la situation, je pourrais y avoir droit. Je dois réfléchir et trouver des moyens pour m'améliorer.

**D- RIEN NE VA PLUS! ... j'ai perdu 20 points (10 pts/SDM) sur un permis de conduite / j'ai fait preuve de violence (physique ou verbale) / j'ai manqué de respect à un adulte:**

Je suis suspendu pour une journée du service de garde / surveillance du midi. Je dois changer mon comportement.

**E- RIEN NE CHANGE! Mon comportement ne s'est pas amélioré depuis la perte de mes 20 points (10 pts/SDM) et je ne respecte pas les objectifs fixés.**

Je suis suspendu... mes parents seront rencontrés par la direction afin d'évaluer les conséquences de mes gestes et ma fréquentation au service de garde / surveillance du midi.

**INFRACTION MAJEURE** : Certains comportements peuvent nécessiter une mesure particulière (ex. : grande impolitesse, menaces, bataille/geste violent, etc.). La direction peut retirer ou suspendre un enfant selon la gravité du geste.

Si après avoir mis en place des moyens afin d'aider votre enfant à progresser et que celui-ci nuit au fonctionnement du groupe, **la direction de l'école peut suspendre ou retirer un enfant du service de garde / surveillance du midi et/ou dîneur occasionnel.**

Le non-respect des règlements 1, 2 et 3 au code de vie

✓ Entraîne la perte de 1 à 3 points.

*L'éducatrice/surveillante peut demander aux parents de signer le permis...*

Le non-respect du règlement 4 au code de vie

✓ Entraîne la perte de 5 points.

Un geste de réparation doit être posé par l'enfant.

\*\*\* À chaque 5 points perdus, le parent peut signer le permis de conduite.


**RACHAT DE POINTS** : Pendant l'étape, un enfant peut racheter les points qu'il a perdus sur son permis de conduite. Seuls les points perdus pour les règlements 1, 2 et 3 au code de vie peuvent être rachetés après entente avec son éducatrice. Le rachat doit être un privilège pour l'enfant afin de l'aider à s'améliorer.

Les points perdus pour le règlement 4 au code de vie ne peuvent être rachetés.

**Service dîneur occasionnel** : **Après avertissement**, selon le manquement au code de vie, le parent pourrait recevoir un avis l'informant que le service pour son enfant sera suspendu pour une période de...

Les enfants du service de garde/surveillance du midi et /ou dîneur occasionnel s'engagent à respecter les règlements qui sont en cohérence avec le code de vie de l'école et en lien avec le projet éducatif de l'école.

## CONTRAVENTION BROCHÉE AU PERMIS LORSQUE NÉCESSAIRE

 <b>SDG LA RUCHE / SURVEILLANCE DU</b> <b>BILLET DE CONTRAVENTION AU CODE DE VIE</b>		
DATE :		
NOM DE L'ÉLÈVE:		
GROUPE :		
1-2-3 points	5 points	CODE DE VIE
	X	1. Je respecte et écoute les consignes.
	X	2. Je suis responsable de mon environnement et du matériel qui m'est prêté.
	X	3. Je respecte mes pairs dans mes gestes et mes paroles.
X		4. Je respecte les adultes dans mes gestes et mes paroles
<i>Mesure particulière</i> *** <b>Infraction majeure</b> : Grande impolitesse, menaces, bataille/geste violent, etc.		
Signature éducatrice		
Signature enfant		
Signature parent		

<b>MANQUEMENT AU CODE DE VIE INTERVENTION ET GESTE DE RÉPARATION</b>			
<b>COUPON DE RACHAT</b>			
DATE :			

### Règlement de conflit

Un parent qui désire discuter d'un problème concernant son enfant doit s'adresser à l'éducatrice de ce dernier ou à la responsable du service de garde.

Les parents ne doivent jamais intervenir directement auprès d'un autre enfant du service de garde /surveillance du midi.

Le respect envers les enfants et le personnel est de mise en tout temps. Aucun blasphème, cri ou parole blessante ne seront tolérés au service de garde/surveillance du midi.

# FACTURATION

Les frais de garde seront facturés en fonction du nombre de jours **prévus** à la fiche d'inscription. Le service de garde/surveillance du midi ne fera **aucun remboursement** sauf si un enfant s'absente **8 jours et plus pour maladie**.

**Pour une inscription régulière** : si vous avez inscrit votre enfant pour 3 ou 4 jours / semaine, vous devez nous prévenir **par écrit 2 semaines à l'avance** si vous avez besoin de modifier les journées de fréquentation ou d'ajouter une journée.

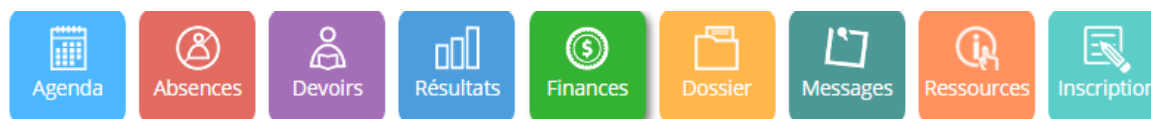
**Pour une inscription sporadique** : la même règle s'applique, mais le montant de 12,00\$, 8,50\$ ou 4,25\$ seront ajoutés à votre état de compte (tarif de la journée ou de la période selon le cas).

Dans les deux cas, **si le ratio éducatrice/enfant est respecté**, votre demande sera acceptée.

## RETARDS À LA FERMETURE : FRAIS FACTURÉS

Si vous excédez les heures d'ouverture du service de garde, **vous serez automatiquement facturés 1,00\$ la minute**. Après 18h00 (heure de fermeture du service de garde), l'éducatrice en poste doit vous faire signer un formulaire « retard de parents » et ce quand vous quittez l'école. Les frais de retard seront ajoutés à votre facture. Pour informer le personnel d'un retard, composez le (514) 380-8899 poste 5298.

## ÉMISSION DE FACTURES ET CONDITION DE PAIEMENT



Le parent a accès à chaque mois à la facturation via le [Portail Parents](#) sous l'onglet « Finances ». La facture est émise au nom de chaque enfant au début de chaque mois pour les jours de classe. Les frais pour une journée pédagogique s'il y a lieu seront indiqués sur la facture du mois suivant. Si vous avez deux ou trois enfants au service de garde, il est préférable de faire un paiement pour chaque facture. Si vous faites un seul paiement et que le montant est inférieur à ce que vous devez, les montants « facturés le » seront réglés d'une facture à l'autre selon la date en commençant par les plus anciennes. Par la suite, la balance du paiement sera pour la facture d'un seul enfant.

À la surveillance du midi, la facturation est également disponible mensuellement et accessible via le « portail parents ».

Le parent a la responsabilité de nous faire parvenir son paiement à la date demandée. Vous avez 30 jours pour payer un montant en tenant compte de la date « facturé le » et non « imprimé le ».

Les chèques postdatés sont acceptés. Si vous choisissez d'envoyer des chèques postdatés, pour le dernier mois : attendez de recevoir la facture avec le montant exact de ce que vous devez.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de la facture peut être effectué par Internet, par chèque ou argent comptant. Toutefois, nous ne conseillons pas ce mode de paiement. Pour le parent qui choisit malgré tout de payer en argent comptant, seul le technicien du service de garde ou l'éducatrice classe principale ont l'autorisation de la direction pour prendre un paiement en argent. Un reçu vous sera alors remis comme preuve de votre paiement. Vous pouvez également payer auprès de la secrétaire de l'école lorsque le SDG est fermé.

## DÉPÔT DES PAIEMENTS

Notez que des délais dans le dépôt des paiements sont possibles en raison d'un congé ou l'absence de la personne responsable du dossier.

## RECOUVREMENT DES FACTURES MENSUELLES

Trente jours après l'émission de la première facture, une seconde facture vous parviendra avec la mention « passée dû ». Par la suite, si cette facture demeure toujours impayée une troisième facture vous parviendra avec la mention « 2<sup>e</sup> et dernier avis ». Après cet avis final, si le paiement n'est toujours pas reçu, l'enfant sera automatiquement retiré du service de garde/surveillance du midi et une demande de mise en collection sera transmise aux ressources financières de la commission scolaire pour fins de **recouvrement** par l'entremise de leurs avocats.

## REÇUS D'IMPÔTS POUR L'ANNÉE 2021

Les reçus d'impôts sont postés au plus tard à la dernière journée du mois de février 2022, ou toute autre date prescrite par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

Les relevés fiscaux sont émis au payeur des factures (signataire des chèques) et contiennent les montants payés en date de l'émission des relevés. Si le paiement arrive en retard après l'émission des relevés fiscaux, le parent recevra un relevé modifié l'année suivante seulement.

Ces règlements ont été approuvés par le Conseil d'Établissement le 17 juin 2021.

# Là où je grandis!

Service de Garde  
La Ruche  
École Vinet-Souigny

PROGRAMME D'ACTIVITÉS EN SERVICE  
DE GARDE



## INTRODUCTION

L'article 1 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire a comme objectif de favoriser le développement de l'enfant dans toutes ses dimensions, par des apprentissages variés touchant divers domaines : psychomoteur, cognitif, affectif, social et moral.

Notre service de garde complète les services éducatifs fournis par l'école et est principalement axé sur des activités récréatives. Afin d'atteindre notre mission, notre planification des activités doit faire partie intégrante du projet éducatif de l'école. Notre programme d'activités tient compte des valeurs éducatives de l'école, des forces de notre équipe, des orientations choisies par le service de garde et des besoins et intérêts de notre clientèle, les enfants et les parents.

Nos orientations générales et notre engagement envers la qualité de notre service nous ont guidés pour la conception de notre programme éducatif. Trois éléments la composent : nos objectifs en lien avec le projet éducatif de l'école, notre approche éducative par notre programmation des activités et notre mode d'organisation.

## LA RICHESSE DE NOTRE MILIEU, SA CLIENTÈLE

### Notre portrait

L'école Vinet-Souigny accueille environ 560 élèves de la maternelle à la 6e année. Notre clientèle provient de familles généralement dans la classe moyenne.

Le service de garde « La Ruche » accueille près de 300 élèves soit plus de la moitié des élèves scolarisés à l'école fréquente le service de garde.

### Nos points forts

- Le personnel au service de garde est stable et connaît très bien la clientèle.
- Le personnel du service de garde a des croyances, s'exprime, questionne et est exigeant envers eux, et ce, dans le but de développer un sentiment de compétence.
- Le service de garde est un milieu chaleureux pour les enfants.
- Le service de garde valorise les échanges, les discussions avec les enfants.
- Le service de garde est un lieu qui favorise des activités différentes de la classe.
- Le service de garde échange sur ses valeurs éducatives avec les divers intervenants.
- Le personnel éducateur permet aux enfants d'inviter un ami dans leur groupe ou d'être invités dans un autre groupe.
- Le service de garde met en place un système qui valorise les bons comportements.
- L'animation en équipe de deux assure la sécurité des enfants.
- Le service de garde veut mettre en action physiquement les élèves dès la fin de classes.



## LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Toute l'équipe du Service de garde « La Ruche » comprend et valorise l'approche tournée vers l'épanouissement global de l'enfant, en lui offrant une gamme variée d'activités ludiques, récréatives tout en étant éducatives. Pour arriver à nos fins, nous avons adopté une ligne de conduite commune qui se réalise à partir des objectifs généraux de l'école et des objectifs particuliers du service de garde.

### En lien avec le projet éducatif de l'école et les valeurs de l'équipe du service de garde :

- Donner l'occasion aux enfants de développer le sens de la collaboration et l'engagement dans un contexte de respect (ex. semaine des services de garde : animation des grands).
- Fournir aux enfants un encadrement et le soutien dont ils ont besoin.
- Adhérer aux valeurs du projet éducatif en modélisant les bons comportements auprès des élèves.
- Par sa présence, sa disponibilité, le service de garde, assure à sa clientèle un environnement sain et sécuritaire.

## L'APPROCHE ÉDUCATIVE ET LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS

- Une approche ludique
- Offrir des activités variées
- Stimuler la créativité et l'imagination
- Offrir des activités dirigées
- Offrir également des moments de jeux libres
- Être à l'écoute de la rétroaction des élèves quant aux choix des activités

## EXEMPLES D'ACTIVITÉS

<b>Activités artistiques</b>	Pyrogravure, céramique, argile, métal, peinture sur bois ou cd, théâtre, dessin avec rétroprojecteur
<b>Activités selon les intérêts des enfants</b>	Jeux de coopération, bricolage, expériences scientifiques, activités musicales, couture, activités culinaires, informatiques, jeux de blocs, histoires, jeux d'esprit, improvisation, jardinage, appareils télévisuels, pâte à modeler, démontage d'appareils électroniques
<b>Jeux</b>	Jeux de société, marionnettes, jeux individuels, jeux de groupe, jeux physiques, tournois, grands jeux, poupées, Omnikin, jeux de Mancala, chasse au trésor, Quizz, Karaoké
<b>Activités annuelles</b>	Fêtes thématiques, buffet de Noël, activités fin d'étape, spectacle fin d'année, semaine des services de garde, messages vidéo

## NOTRE PROGRAMME D'ACTIVITÉS

La planification des activités au service de garde respecte les besoins et les intérêts des enfants. Affichée à l'entrée du local, notre programmation hebdomadaire offre aux élèves les moments, les lieux, les types d'activités offerts.

## NOTRE MODE D'ORGANISATION

### **Le matin**

Nous utilisons la bibliothèque, le local d'arts plastiques et une partie du gymnase. La période de matin est propice au calme, à la socialisation entre les élèves. Une courte période à l'extérieur par beau temps est prévue.

### **Le midi**

Les élèves dînent avec leur éducatrice dans un local spécifique. Une rotation peut être prévue dans l'année. L'animation de divers jeux est faite sur la cour d'école à la période du midi.

### **L'après- midi**

Le regroupement des élèves est stable. L'animation des activités se fait en équipe de deux éducatrices. Dès la fin des classes, après avoir signalé leur présence et pris leur collation, les enfants intéressés qui ont des travaux à faire peuvent se présenter de 15h05 à 15h45, du lundi au jeudi inclusivement, au local réservé à cet effet. Les autres élèves vont jouer à l'extérieur.

### **Journées pédagogiques**

La philosophie du service de garde « La Ruche » pour les journées pédagogiques est d'offrir une gamme variée d'activités aux élèves. Habituellement, deux à trois journées pédagogiques à l'école sont planifiées. En début d'année scolaire, la liste des activités prévues lors des journées pédagogiques est disponible sur notre site web et affichée au service de garde.

### **Personnel au service de garde**

Nous retrouvons le technicien, l'éducatrice classe principale, ainsi que 16 éducatrices au service de garde. Le matin et le soir, une éducatrice est affectée à l'accueil des parents.

## CONCLUSION

Finalement, nous souhaitons vous nommer que le service de garde fait partie à part entière de l'équipe de l'école Vinet-Souigny. Les élèves seront appelés à y consolider et à enrichir leurs apprentissages dans un cadre ludique et décontracté. Le service de garde s'avère, sans conteste, un endroit idéal pour l'épanouissement de nos enfants.

## RÉFÉRENCES

- (1) : « Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités », CSÉ, Avis au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport Septembre 2006.
- (2) : « Guide pour l'élaboration du programme d'activités du service de garde en milieu scolaire : un outil souple et pratique ». Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005.
- (3) : « Bien vivre avec les 9-12. Guide et outils pour concevoir un programme d'activités. Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, 2009.
- (4) : « Le service de garde en milieu scolaire : Un défi éducatif. » Document de référence. Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, 1997.
- (5) : « Avant et après l'école : Mise sur pied et gestion d'un service de garde en milieu scolaire ». Les Éditions de la Chenelière, 2002.
- (6) : « Les services de garde en milieu scolaire ». Les Presses de l'Université Laval, 1999.

C:\Bureau\Plate-formeÉducative08-09projetvignetversion2.docx

Juillet 2021

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Août 2021

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Septembre 2021

D	L	M	M	J	V	S
			1 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4
5	6	7 <sup>4</sup>	8 <sup>5</sup>	9 <sup>1</sup>	10 <sup>2</sup>	11
12	13 <sup>3</sup>	14 <sup>4</sup>	15 <sup>5</sup>	16 <sup>1</sup>	17 <sup>2</sup>	18
19	20 <sup>3</sup>	21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>	23 <sup>1</sup>	24	25
26	27 <sup>2</sup>	28 <sup>3</sup>	29 <sup>4</sup>	30 <sup>5</sup>		

Octobre 2021

D	L	M	M	J	V	S
					1 <sup>1</sup>	2
3	4 <sup>2</sup>	5 <sup>3</sup>	6 <sup>4</sup>	7 <sup>5</sup>	8 <sup>1</sup>	9
10	11	12 <sup>2</sup>	13 <sup>3</sup>	14 <sup>4</sup>	15 <sup>5</sup>	16
17	18 <sup>1</sup>	19 <sup>2</sup>	20 <sup>3</sup>	21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>	23
24	25 <sup>1</sup>	26 <sup>2</sup>	27 <sup>3</sup>	28 <sup>4</sup>	29 <sup>5</sup>	30
31						

Novembre 2021

D	L	M	M	J	V	S
	1 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4 <sup>4</sup>	5 <sup>5</sup>	6
7	8 <sup>1</sup>	9 <sup>2</sup>	10 <sup>3</sup>	11 <sup>4</sup>	12	13
14	15 <sup>5</sup>	16 <sup>1</sup>	17 <sup>2</sup>	18 <sup>3</sup>	19	20
21	22 <sup>4</sup>	23 <sup>5</sup>	24 <sup>1</sup>	25 <sup>2</sup>	26 <sup>3</sup>	27
28	29 <sup>4</sup>	30 <sup>5</sup>				

Décembre 2021

D	L	M	M	J	V	S
			1 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4
5	6 <sup>4</sup>	7 <sup>5</sup>	8 <sup>1</sup>	9 <sup>2</sup>	10 <sup>3</sup>	11
12	13 <sup>4</sup>	14 <sup>5</sup>	15 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>	17 <sup>3</sup>	18
19	20 <sup>4</sup>	21 <sup>5</sup>	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Janvier 2022

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6 <sup>1</sup>	7 <sup>2</sup>	8
9	10 <sup>3</sup>	11 <sup>4</sup>	12 <sup>5</sup>	13 <sup>1</sup>	14 <sup>2</sup>	15
16	17 <sup>3</sup>	18 <sup>4</sup>	19 <sup>5</sup>	20 <sup>1</sup>	21 <sup>2</sup>	22
23	24 <sup>3</sup>	25 <sup>4</sup>	26 <sup>5</sup>	27 <sup>1</sup>	28 <sup>2</sup>	29
30	31 <sup>3</sup>					

Février 2022

D	L	M	M	J	V	S
		1 <sup>4</sup>	2 <sup>5</sup>	3 <sup>1</sup>	4 <sup>2</sup>	5
6	7 <sup>3</sup>	8 <sup>4</sup>	9 <sup>5</sup>	10 <sup>1</sup>	11	12
13	14 <sup>2</sup>	15 <sup>3</sup>	16 <sup>4</sup>	17 <sup>5</sup>	18 <sup>1</sup>	19
20	21 <sup>2</sup>	22 <sup>3</sup>	23 <sup>4</sup>	24 <sup>5</sup>	25 <sup>1</sup>	26
27	28					

Mars 2022

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7 <sup>2</sup>	8 <sup>3</sup>	9 <sup>4</sup>	10 <sup>5</sup>	11 <sup>1</sup>	12
13	14 <sup>2</sup>	15 <sup>3</sup>	16 <sup>4</sup>	17 <sup>5</sup>	18	19
20	21 <sup>1</sup>	22 <sup>2</sup>	23 <sup>3</sup>	24 <sup>4</sup>	25 <sup>5</sup>	26
27	28	29 <sup>1</sup>	30 <sup>2</sup>	31 <sup>3</sup>		

Avril 2022

D	L	M	M	J	V	S
					1 <sup>4</sup>	2
3	4 <sup>5</sup>	5 <sup>1</sup>	6 <sup>2</sup>	7 <sup>3</sup>	8 <sup>4</sup>	9
10	11 <sup>5</sup>	12 <sup>1</sup>	13 <sup>2</sup>	14 <sup>3</sup>	15	16
17	18	19 <sup>4</sup>	20 <sup>5</sup>	21 <sup>1</sup>	22 <sup>2</sup>	23
24	25 <sup>3</sup>	26 <sup>4</sup>	27 <sup>5</sup>	28 <sup>1</sup>	29	30

Mai 2022

D	L	M	M	J	V	S
1	2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4 <sup>4</sup>	5 <sup>5</sup>	6 <sup>1</sup>	7
8	9 <sup>2</sup>	10 <sup>3</sup>	11 <sup>4</sup>	12 <sup>5</sup>	13	14
15	16 <sup>1</sup>	17 <sup>2</sup>	18 <sup>3</sup>	19 <sup>4</sup>	20 <sup>5</sup>	21
22	23	24 <sup>1</sup>	25 <sup>2</sup>	26 <sup>3</sup>	27 <sup>4</sup>	28
29	30 <sup>5</sup>	31 <sup>1</sup>				

Juin 2022







D	L	M	M	J	V	S
			1 <sup>2</sup>	2 <sup>3</sup>	3 <sup>4</sup>	4
5	6 <sup>5</sup>	7 <sup>1</sup>	8 <sup>2</sup>	9 <sup>3</sup>	10 <sup>4</sup>	11
12	13 <sup>5</sup>	14 <sup>1</sup>	15 <sup>2</sup>	16 <sup>3</sup>	17 <sup>4</sup>	18
19	20 <sup>5</sup>	21 <sup>1</sup>	22 <sup>2</sup>	23 <sup>3</sup>	24	25
26	27	28	29	30		

Journées de classes : 180

Premier jour de classe: 1er septembre 2021

Dernier jour de classe: 23 juin 2022

	Journées pédagogiques fixes	15
	Congés	17

	Semaine de relâche	28 février au 4 mars
	Journée pédagogique conditionnelle "1"	28 mars 2022
	Journée pédagogique conditionnelle "2"	13 mai 2022
	Journée pédagogique bassin	13 décembre 2021
	Journée pédagogique école	21 février 2022
	Journée pédagogique école	17 juin 2022

absences: 514-380-8899 poste 4291 et 4299

Courriel école: [vinetsouigny@csdgs.qc.ca](mailto:vinetsouigny@csdgs.qc.ca)

SITE INTERNET: <http://vinet-souigny.csdgs.qc.ca/>

SERVICE DE GARDE: 514-380-8899 poste 4297 et 4298

Local d'accueil SDG (fin de journée): poste 5298

Courriel SDG: [sdg.vinetsouigny@csdgs.qc.ca](mailto:sdg.vinetsouigny@csdgs.qc.ca)